

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
29 mars 2016

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances sous la présidence du maire Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation : le 22 mars 2016

PRÉSENTS : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, MACIEJEWSKI Adeline, MARY Brigitte, VILLARD Sandrine, LEMOINE Alexandre, BOY Virginie, LAPLAIGE Virginie et SALCEDE Damien

ABSENTS EXCUSÉS : LAMBERT Mary-Pierre,

ABSENTS : AMBROSIO Ludovic,

POUVOIRS : LECURIEUX-LAFFERONNAY Karl à VILLARD Sandrine, ALLARA Evelyne à MARY Brigitte et PIETRUSKA Sandra à MACIEJEWSKI Adeline

Lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu,
- 2) Mise en œuvre du schéma d'aménagement de la gestion des eaux (Sage des 2 Morins),
- 3) Prorogation de l'adhésion aux fonds départemental de solidarité,
- 4) Désignation de deux délégués à la communauté de communes,
- 5) Demande d'une subvention (CDDL) pour l'embellissement de la Place du Marché,
- 6) Demande d'une subvention (CDDL) pour l'aménagement de la traverse du village,
- 7) Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent,

EL BAHRI Monder a été proposé par Mr le Maire comme secrétaire de séance ce qu'il a accepté.

1 / Approbation du compte rendu du 4 janvier 2016

9 voix ont approuvé le compte rendu du 4 janvier 2016.

Mme BOY s'est abstenu, Mme Mary et Mme ALLARA se sont abstenu elles aussi car les chiffres du compte administratif n'étaient pas encore disponibles le jour du conseil.

2 / Mise en œuvre du schéma d'aménagement de la gestion des eaux (Sage des 2 Morins)

L'élaboration du SAGE des 2 Morins est portée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin. Le Sage des Deux Morins sera approuvé par arrêté inter-préfectoral en juillet 2016 pour ensuite entrer en dans la phase de mise en œuvre. Pour permettre cette mise en œuvre par une structure de pilotage locale, la CLE a opté pour la création d'un Syndicat mixte dédié regroupant les 18 EPCI du bassin des versants des Deux Morin. Celui-ci assurera les animations, concertations ou études dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Vous trouverez en annexe le projet de délibération ainsi que les statuts du futur syndicat

Votée à l'unanimité

3 / Prorogation de l'adhésion aux fonds départemental de solidarité

Par délibération le Conseil Départemental a décidé de proroger d'une année la validité du règlement du Fonds Départemental de Solidarité. Les dispositions du règlement et ses avenants restent en vigueur et les cotisations communales demeurent inchangées.

Afin de continuer à pouvoir bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie la commune doit proroger son adhésion.

Votée à l'unanimité

4 / Désignation de deux délégués à la communauté de communes

M. Le Maire propose de désigné deux délégués pour représenter la commune à la C4 suite à la perte d'un siège.
Sont proposés : M. Letendre et Mme Mary

Vote : Pour 12 Abstention 1

5 / Demande d'une subvention (CDDL) pour l'embellissement de la Place du Marché

Après étude de notre dossier de demande de subvention il apparait que la délibération transmise le 3 octobre 2011 ne soit pas conforme car elle sollicite une subvention au titre du FRAPP et non du CDDL.

Une délibération comportant le plan de financement suivant a été votée :

- Montant total de l'opération (HT) : 60 000.00€
- Montant de la subvention : 18 000.00€
- Participation communale : **42 000.00€**

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2016

Vote : Pour 12 Abstention 1

6 / Demande d'une subvention (CDDL) pour l'aménagement de la traverse du village

Après étude de notre dossier de demande de subvention il apparait que la délibération transmise à l'époque ne soit pas conforme.

Une délibération comportant le plan de financement suivant a été votée :

- Montant total de l'opération (HT) : 125 190.00€
- Montant de la subvention : 37 557.00€
- Participation communale : **87 633.00€**

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2016

Demande de subvention acceptée et Votée à l'unanimité

7 / Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent

Le CDD de M. Clergeot arrivant à son terme au mois d'avril 2016, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique polyvalent et de stagiairiser M. Clergeot sur ce poste.

L'ouverture de poste d' adjoint technique de 2^{ème} classe a été votée comme suit :

Vote : Pour 9 Abstention 3 Contre 1

A 19h30, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 30 mars 2016

Le Maire,
Sylvain LETENDRE

